

DÉCISION N° 2019-175-J

Objet : délégation de signature dans les secteurs de gestion financière et administrative de Monsieur Philippe Courtier – novembre 2019.

Le directeur de l'université de technologie de Compiègne,

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n°2018-1189 du 19 décembre 2018 relatif aux universités de technologie,

Vu l'arrêté du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 12 janvier 2017 portant nomination de M. Philippe Courtier aux fonctions de directeur de l'UTC à compter du 1^{er} février 2017,

Vu les statuts de l'établissement,

DÉCIDE

Article unique :

En son absence, M. Philippe Courtier donne délégation pour signer tout acte dans les secteurs de gestion financière et administrative de l'établissement du 12 au 20 novembre 2019 inclus à M. Olivier Gapenne.

Le directeur de l'UTC,

Philippe Courtier



**Service des
affaires générales et juridiques**

Orlane Tétart

☎ 03-44-23-73-76

✉ orlane.tetart@utc.fr

original : *service des affaires générales et juridiques*

copies : *présidence
rectorat*

diffusion : *générale
rubrique « actes réglementaires »*